



HONORAIRES DE NEGOCIATION

Forfait minimum de 3 000,00 Euros TTC

De 0 à 199 000,00 Euros commission de 7 %

De 200 00,00 Euros à 599 000,00 euros commission 6 %

A partir de 600 000,00 Euros commission 5 %

A la charge de l'Acquéreur.

HONORAIRES DE LOCATION

Zone tendue : 10 Euros TTC le M² comprenant honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction de bail.

+ 3 Euros TTC le M² pour l'établissement de l'état des lieux pour chacune des parties bailleur et locataire.

Forfait publicité : 100 Euros à la charge du bailleur.

Sarl au capital de 15 000 euros – RCS de Nanterre 4881175161000036

Garantie SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 Paris

Montant des fonds garantis 200 000,00 Euros

Carte professionnel N° 92/A/0625

